

Centre Hospitalier
des Marches de Bretagne



FOYER DE VIE LE CHEMIN DES ILES - TREMBLAY – VAL-COUESNON

20 Rue Vincent Grellé
35460 – Tremblay – Val-Couesnon

☎ 02 99 98 46 34

@: c.karaszek@chmb.fr



LE PARC ANIMALIER

PROJET DE REFECTION LABELLISATION TOURISME & HANDICAP





HISTORIQUE DU FOYER LE CHEMIN DES ILES

L'hôpital-Hospice Vincent Grellé a été fondé en 1879. Il a été géré jusqu'en 1925 par les sœurs de Saint Vincent de Paul.

Progressivement, sa capacité d'hébergement est passée de 20 à 216 lits, au cours de plusieurs opérations d'extension parmi lesquelles on peut citer le pavillon Saucet après la première guerre mondiale et la création en 1972-1974 des deux ailes prolongeant l'établissement vers le sud, ainsi que le bâtiment hébergeant l'ergothérapie, côté Nord.



De sa vocation hospicielle, l'établissement avait hérité d'une double mission : Maison de retraite et Centre d'ergothérapie. Et c'est à la faveur d'une séparation juridique et administrative que deux établissements distincts ont été créés : l'EHPAD Les Landes et le Foyer de Vie Le Chemin des Iles, en 1985.

Afin de répondre aux normes en vigueur, un programme d'humanisation suivant un plan du directeur a été mis en place. C'est ainsi qu'une Maison de Retraite attenante au Foyer actuel, a été mise en service en septembre 1989. Et suite à cette construction, l'« humanisation » de tous les services s'est poursuivie par une seconde tranche de travaux dès septembre 1993.

Il est à noter qu'au terme d'un partenariat de territoire, qui s'est structuré ces dernières années, et s'est avéré positif, la Résidence Les Landes, EHPAD et le Foyer Le Chemin des Iles ont fait le choix de s'engager dès le 1^{er} décembre 2015, dans une direction commune avec le Centre Hospitalier des Marches de Bretagne (CHMB).

Pour se mettre en conformité avec les obligations légales mais avant tout par souci de proposer un accompagnement de qualité aux personnes accueillies, l'établissement s'apprête à engager d'importants travaux de construction, de rénovation et d'amélioration des espaces d'accueil. Les nouveaux locaux sont attendus avec impatience par les usagers et les professionnels.

LE FOYER OCCUPATIONNEL LE CHEMIN DES ILES

Les foyers de vie occupationnels ont la particularité d'accueillir des adultes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé. Moins dépendantes que les personnes accueillies en maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou en foyer d'accueil médicalisé (FAM). Elles bénéficient d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes : activités ludiques, éducatives ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale.

Sur orientation CDAPH adéquate, le Foyer accueille à ce jour 75 hommes et femmes déficients intellectuels et/ou du psychisme, stabilisés dans leurs troubles du comportement, en hébergement complet, ou en accueil de jour.



Au-delà des animations variées et les séjours vacances adaptés, le Foyer propose des ateliers occupationnels, qui visent à valoriser chacun des résidents. Maintenir, optimiser et développer son potentiel sont élevés au rang d'objectif prioritaire : mosaïque, vannerie, activités manuelles, horticulture, entretien du parc sont autant d'opportunités pour accompagner l'épanouissement des usagers et pour impacter positivement l'image des personnes en situation de handicap (PSH) hors les murs institutionnels.



Implanté à Tremblay sur 6 hectares arborés, et à proximité immédiate du bourg, Le Chemin des Iles est un établissement public relevant de la fonction publique hospitalière. Il se caractérise par sa situation semi-rurale, et se situe au cœur des Marches de Bretagne, à 45mn de Rennes, 20mn de Fougères et 15mn du Mont-Saint-Michel et de la Normandie, au cœur du Pays de Fougères.





LE PROJET

Les origines du projet

Depuis 1985, l'Etablissement tâche d'accompagner au mieux des individus vulnérables dans leur vie sociale :

- ❖ en les assistant au quotidien dans le plus grand respect de leur dignité et de leur intimité,
- ❖ en les épaulant sur le chemin de la citoyenneté,
- ❖ en les guidant dans leurs démarches régulières et ponctuelles,
- ❖ en favorisant le maintien et l'épanouissement des liens familiaux, sociaux, souvent intergénérationnels...
- ❖ en mettant en place des activités occupationnelles valorisantes,
- ❖ en luttant contre l'ennui et le sentiment d'inutilité de certains résidents,
- ❖ en élargissant l'horizon de tous.

Ainsi, tout en assurant les missions inhérentes à tout lieu d'hébergement à caractère social, Le Chemin des Iles a su s'ouvrir progressivement sur son environnement tout en le respectant - notamment via des partenariats culturels et sociaux, qui se sont développés et pérennisés.

Après avoir vu s'organiser, puis s'étoffer, les activités proposées sous forme d'ateliers occupationnels, le développement de l'Animation a bénéficié à des usagers de plus en plus satisfaits d'être écoutés et entendus sur leurs envies et projets.

Mais si Le Chemin des Iles a atteint sa vitesse de croisière, il ne cesse de se réinterroger institutionnellement, dans un souci d'amélioration continue de son offre. Et c'est dans ce contexte et ces perspectives, que l'idée d'un parc animalier a germé au début des années 2000.

Un concept unique

Créé en 2004, Le Parc Animalier de Tremblay¹ a dès ses débuts opté pour un concept alliant faune, espaces naturels, respect de l'environnement & Culture. Unique, le Parc constitue en effet une agréable symbiose : s'y côtoient ses animaux, ses visiteurs & les garants de son bon fonctionnement dans un écosystème préservé. Sur un parcours de 800m, libre d'accès et gratuit, les 2ha du Parc permettent à tous et chacun une bonne heure de balade.



Structure institutionnelle, le projet a été réalisé par les soins de salariés et résidents du Foyer et *via* des ressources internes et externes. En imaginant l'ouverture large et originale d'un établissement d'hébergement social dédié aux PSH aux plus nombreux, le Foyer a su valoriser ses usagers, ses professionnels et ses partenaires. Respect, Ouverture et Intégration sont les valeurs défendues au quotidien, qui contribuent à préserver l'état d'esprit de ce havre de paix. Le Parc est un lieu sensible qui permet d'accueillir chacun afin d'y profiter du meilleur de la Nature.

Ecoresponsable, thérapeutique et convivial, le Parc a su au fil de l'eau, se réinterroger, s'adapter & s'amender, avec pour principales lignes de conduite : la mise à l'honneur des PSH & du Développement Durable. Ce qui a naturellement amené la direction de l'établissement à réfléchir et concevoir une Charte de l'écopâturage², tout en valorisant le projet et le déclinant sur ses différents sites.



¹ Cf CD-Rom de présentation

² Cf Annexe I

Reconnu pour l'intérêt et l'unicité de son concept, notamment sur la partie relative à l'écopâturage, qui a remporté le 1^{er} prix national de la Bourse CAHPP en 2017, le Parc aborde une nouvelle étape majeure de son développement : il vise désormais la Labellisation Tourisme et Handicap – marque d'Etat Tourisme et Handicap. Durablement & de la façon la plus pertinente possible, il s'agit de rendre le lieu accessible à tous, dans une perspective de maintien de l'autonomie et une perspective intergénérationnelle.



Quel meilleur moyen de fêter ses 15 belles années d'existence qu'en relevant le challenge de la réfection sous un angle plus ambitieux encore ? Dans le souci de valoriser les PSH dans notre société, tout en respectant les valeurs jusqu'ici défendues, il s'agit d'asseoir le concept dans sa dimension de service rendu au Territoire – dimensions touristique, de loisirs, sociale, familiale...

La labellisation Tourisme et Handicap

La procédure de labellisation garantit un accueil efficace et adapté pour les touristes en situation de handicap.

Elle consiste en une visite d'évaluation par un binôme d'évaluateurs représentant le secteur du tourisme et les associations de personnes handicapées. L'évaluation est réalisée pour les quatre familles de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel) sur la base des cahiers des charges de la marque. Le dossier est ensuite soumis à une Commission Régionale pour l'attribution de la marque – qui porte au minimum sur 2 handicaps pour une durée de 5 ans.



En Pays de Fougères, le Pays Touristique de Fougères a été identifié, comme

réfèrent local, pour accompagner les établissements souhaitant obtenir la marque Tourisme et Handicap notamment à travers la réalisation d'un diagnostic.



Le diagnostic Tourisme et Handicap s'appuie sur les critères de la marque. Il est présenté par handicap et fait état des éléments incontournables ou déterminants à revoir en vue d'une labellisation. Les éléments d'inaccessibilité relevés s'accompagnent de préconisations.

Effectué gracieusement en décembre 2018 par Mme Elodie LEMOINE – Pays Touristique de Fougères, il a pris en compte les 2 ha du Parc, situé en plein cœur du centre-bourg de Tremblay, commune de Val Couesnon, le diagnostic³ :

- ❖ a mis en exergue le projet à but thérapeutique porté par le CHMB,
- ❖ le site en tant que lieu de promenade accessible à tout public sur un parcours d'environ 800 m,
- ❖ la possibilité offertes aux visiteurs de découvrir différents animaux - ânes, poneys, lamas, cochons du Vietnam, chèvres naines, lamas, ânes de Roumanie, moutons de Jacob, oiseaux d'ornement
- ❖ la gestion du site assurée par les résidents en situation de Handicap du foyer. Le libre accès & la gratuité du lieu, ainsi que ses horaires d'ouverture (9h à 19h en basse saison et 9h à 22h en haute saison) sont d'autres points forts soulignés par le diagnostic.

Les objectifs à atteindre

Les axes de travail sont déterminés par le diagnostic, ils visent à améliorer et créer. Le CHMB s'engage sur les handicaps suivants : mental et moteur.

Améliorer :

- L'information du Public - Communication
- L'accès du site
- L'accueil du Public
- Le stationnement
- Le panneau général d'information
- La signalétique
- Le cheminement
- L'aire de repos
- Le terrain de pétanque/palets

Créer :

³ Cf Annexex II

- Des sanitaires PMR
- Une aire de pique-nique
- Une aire de jeux

Les objectifs atteints – 31/12/19

A réception du diagnostic, l'équipe du Parc & du CHMB a débuté le travail possiblement réalisé en interne, dans le respect de l'enveloppe annuelle d'investissement. Ainsi ont-ils, en partenariat avec les résidents :

- ❖ Créé un SALICETUM – utile pour l'atelier occupationnel de vannerie,
- ❖ Travaillé sur le CHEMINEMENT – notamment en adoucissant les pentes & sécurisant les dévers & en retenant les terres
- ❖ Procédé à l'AGRANDISSEMENT DES SURFACES D'ECOPATURAGE
- ❖ Créé un ESCALIER
- ❖ Démonté le BRISE-VUE
- ❖ Habillé le HANGAR A PONEYS
- ❖ Créé des ALLEES SUPPLEMENTAIRES (écopâturage)
- ❖ AU TOTAL : un peu plus de 300 HEURES DE TRAVAIL des salariés (soit +/- 10 000€) et 1 200 HEURES des résidents, et 2 000€ de fournitures à ce jour



Le chiffrage du projet

Le montant du chiffrage est estimatif et provisoire – le CHMB étant soumis aux règles des marchés publics. Basé sur des devis sollicités courant 2019. A ce montant, il convient d'ajouter le temps d'intervention des salariés (éducateur technique spécialisé, moniteurs d'ateliers, agents de maintenance, notamment...). Les résidents sont enthousiastes à l'idée de la poursuite de leur investissement quotidien dans le projet, via les Ateliers).

SANITAIRES	18 960.00
ABATTAGE DES ARBRES	700.00
AMENAGEMENT DES ALLEES	16 234.20
REFECTION DE LA SOURCE - PUIITS	2 376.00
ENROBE	35 055.12
CLOTURE DU TERRAIN	1 907.28
BARRIERES DE SECURITE	1 314.26
SIGNALETIQUE	8 628.00
AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS	20 108.70
4 BANCS ISCHIATIQUES	1 136.00
6 POUBELLES SECURISEES	1 500.00
RESTAURATION DU TERRAIN DE PETANQUE/PALETS	365.82
	108 285.38

Le plan de financement du projet

AUTOFINANCEMENT	58 285.38
VAL-COUESNON	15 000.00
EPCI	15 000.00
+ DE VIE	15 000.00
CAISSES DE MUTUELLES	5 000.00
	108 285.38

Le calendrier du projet

Décembre 2019	Sélection des Appels à Projets - ✓
Janvier 2020	Réunion de finalisation du projet - ✓
Février 2020	Retour au Codir des actions à mener & Fixation de l'enveloppe d'investissement dédiée & Rétro planning travaux - ✓
Mars 2020	Début de la poursuite des travaux & Mise en place d'un Comité de Suivi des travaux
Mars-Juin 2020	Présentation du Projet de Labellisation aux instances & adoption du budget déterminé
Au cours de l'année 2020	Dépôts des dossiers d'AAP
Début 2021	Réception des travaux

ANNEXES

ANNEXES I, II, III & IV : CD-Rom, Charte d'écopâturage, diagnostic & devis joints



